



62, rue de Châteaudun  
76620 Le Havre  
**02 35 48 44 98**  
dir.ec.laprovidence.lehavre@srec-hn.com  
[www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr](http://www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr)

## Préambule

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne grâce à deux sources de financement :

- La contribution financière des parents sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
  - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
  - L'enseignement religieux (animation pastorale),
  - Des projets éducatifs, pédagogiques et culturels propres à l'établissement, et
  - L'acquisition de certains équipements ;
- La contribution financière de plusieurs collectivités publiques :
  - Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat ;
  - Les forfaits d'externat qui constituent un financement public servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) et qui sont à la charge du conseil départemental et de l'Etat pour le collège.

Les activités périscolaires facultatives (cantine, garderie et études surveillées, internat) sont à la charge des parents.

## Contribution familiale

### ➤ Contribution familiale maternelle :

Quotient familial Revenu brut global par le nombre de parts	Catégorie	Montant mensuel par enfant	Montant mensuel pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant et +
Moins de 4 200€	1	44,10 €	33,10 €	Gratuité
De 4 200€ à 6 400€	2	52,80 €	39,60 €	Gratuité
De 6 400€ à 8 600 €	3	59,90 €	44,90 €	Gratuité
8 600€ à 12.000 €	4	66,90 €	50,20 €	Gratuité
+ de 12.000€	5	70,30 €	52,70 €	Gratuité

### ➤ Contribution familiale primaire :

Quotient familial Revenu brut global par le nombre de parts	Catégorie	Montant mensuel par enfant	Montant mensuel pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	4 <sup>ème</sup> enfant et +
Moins de 4 200€	1	42,10 €	31,60 €	Gratuité
De 4 200€ à 6 400€	2	50,60 €	37,90 €	Gratuité
De 6 400€ à 8 600 €	3	57,60 €	43,20 €	Gratuité
8 600€ à 12.000 €	4	64,40 €	48,30 €	Gratuité
+ de 12.000 €	5	70,30 €	52,70 €	Gratuité

Les tarifs calculés d'après les conditions économiques connues au 1er octobre 2022 pourront subir une actualisation en fonction des évolutions à venir.

## Réductions

Il est possible d'obtenir une réduction sur cette contribution ;

- ✓ **Pour les fratries dans l'école**, la règle suivante sera appliquée : réduction de 25% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
- ✓ **Pour la réduction d'inscription au sein de l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc** qui regroupe le Lycée Jeanne d'Arc, l'Ecole Jeanne d'Arc, l'Ecole La Providence Le Havre et le Collège Montesquieu Sainte Marie Le Havre pour une continuité d'études des écoles vers le collège, du collège vers le lycée. La règle suivante sera appliquée : réduction de 30% la 1<sup>ère</sup> année, 20 % pour la deuxième année et 10% pour la 3<sup>ème</sup> année.
- ✓ **Une réduction « enseignement catholique de 30% »** est accordée quand l'un des parents est employé dans l'enseignement catholique.

Les réductions ne sont pas cumulables, la plus intéressante pour les familles étant appliquée.



## École maternelle et primaire

### Frais de dossier

Les frais d'ouverture de dossier s'élèvent à 35 Euros.

### Débours :

Les cotisations sont facturées pour toute rupture postérieure au 15 octobre : il s'agit de cotisations reversées intégralement à certains organismes auxquels adhère statutairement l'établissement ainsi que deux cotisations pour l'accompagnement psychologique des élèves et la solidarité immobilière.

	Montant annuel
Cotisations Dues : AREC, ASREC, ADDEC, FIR AIRN, UDOGEC, SYNADEC, SARR-SREC de Rouen, solidarité Diocèse du Havre, solidarité Immobilière, accompagnement psychologique.	70 €

### Divers, frais fixes

Cette cotisation unique, proposée en début d'année scolaire, permet aux élèves de bénéficier d'un ensemble complet de matériel scolaire, à un tarif préférentiel, soigneusement sélectionné pour répondre à leurs besoins et pour leur réussite scolaire, tout au long de l'année.

Livres / Fournitures	68 €
----------------------	------

### Services facultatifs de l'École :

Garderie du matin	2€
Garderie du soir (de 16h45 à 17h30)	2,50€
Garderie du soir (de 16h45 à 18h00)	3,75€

### APEL école La Providence

L'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) vous demandera 17 € par famille pour la cotisation annuelle. Cette cotisation est facultative mais permet d'avoir accès aux services rendus par l'A.P.E.L.

Les parents d'élèves représentent bénévolement les familles dans l'établissement (Conseils d'établissement, activités diverses, conseils de discipline, ramassage et distribution des livres etc...). Une partie de cette somme est versée au profit des élèves (aides individuelles, achats divers...). Vous serez abonnés à la revue Famille et Education. Le reste est partagé entre l'A.P.E.L. départementale, l'A.P.E.L. régionale, et l'A.P.E.L. nationale pour vous représenter dans différentes instances de l'enseignement catholique et pour mettre à votre disposition les services : Information familles (S. I. F., B. D. I.) ; Jeunes en difficulté (J. E. D.), formations proposées aux parents.

### La restauration

Le prix des repas est facturé tous les mois (forfait ou repas exceptionnels).

Prix du repas à la semaine (4 jours) La Providence	6,40 €
Prix du repas exceptionnel	8 €

En cas d'absence prolongée dépassant la semaine, sur demande avec présentation d'un justificatif médical au secrétariat, une rétrocession des frais de restauration est consentie égale à 45% du prix de vente du repas forfait 1 jour soit 2,88€ le repas.



## École maternelle et primaire

### Assurance individuelle accident

L'établissement souscrit à une assurance particulière dans ces deux domaines pour votre enfant.

✓ « Individuelle accident » : cette assurance garantit « les dommages corporels qu'un élève subit sans qu'un tiers responsable ne soit nécessairement en cause », 24h/24 et 7j/7 durant toute l'année.

✓ « Garantie Assistance » : elle permet à tous nos élèves de bénéficier 7j/7 et 24h/24 d'un suivi médical et le cas échéant d'un transport médicalisé dans le cadre d'une activité extra-scolaire.

### Modalités de paiement

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents, sont payées soit par prélèvement bancaire, soit par chèque, soit en espèces.

Le paiement est échelonné d'octobre à juillet en cas de prélèvement automatique mensuel ou effectué d'octobre à juillet chaque mois en cas de règlement par chèque.

Les frais bancaires seront refacturés aux parents si le prélèvement automatique ou le chèque a été rejeté.

Lors de l'inscription ou de la réinscription de l'enfant, un acompte de 50 € est versé par les parents ; cet acompte viendra en déduction de la première facture en octobre. En cas de désistement, cet acompte sera conservé par l'établissement.

### Mode de règlement de la facture

- a) **Par prélèvements automatiques**, le 10 de chaque mois, comprenant 10 mensualités (à partir d'un mandat de prélèvement : celui-ci devra être établi et signé avant la première échéance). Vous devez fournir un R.I.B pour l'élaboration du mandat.  
En cas de changement de compte pendant l'année, prévenir à l'avance l'Economat et fournir un nouveau R.I.B, afin de refaire un nouveau mandat. Le **premier prélèvement** commence le **10 octobre 2024**.
- b) **A réception de la demande de règlement**, qui sera adressée à la famille à la fin de chaque bimestre lorsque le prélèvement automatique n'aura pas été demandé (fin octobre, fin décembre, fin février, fin avril et fin juin).

### Indemnité de rupture de scolarité en cours d'année

- **L'acompte** de 50€ versé sur la contribution familiale n'est pas remboursable.
- **La contribution familiale** est facturée au minimum au tiers de la contribution annuelle due, avec ou sans réduction. Lorsque la rupture intervient de décembre à mars, le calcul de la contribution due s'effectue au « prorata temporis » sur la base du mois échu. A partir du 1<sup>er</sup> avril, la contribution familiale est due en totalité.